

Morales qualifie de « légère » la condamnation d'Áñez au vu des "dommages" causés.



La Paz, 12 juin (RHC) L'ancien président bolivien Evo Morales a qualifié de "légère " la peine de dix ans infligée à Jeanine Áñez pour son rôle dans le coup d'État de 2019.

Áñez a été la première femme présidente de son pays. Cependant, ce vendredi, elle s'est assise sur le banc des accusés pour apprendre qu'elle devra passer les dix prochaines années de sa vie en prison pour avoir occupé illégalement la présidence bolivienne à la suite de la démission forcée de son prédécesseur, Evo Morales.

Au cours de l'audience, Jeanine Áñez a plaidé innocente et a déclaré que son accession au pouvoir était "une conséquence de tout ce qui s'est passé" il y a deux ans.

Dès qu'elle a assumé illégalement la présidence bolivienne, Áñez a réprimé les manifestants contre le coup d'État qui exigeaient le retour d'Evo Morales. Cela a entraîné la mort d'au moins 37 personnes.

L'ancien président bolivien Evo Morales a salué la décision de la Cour. Il a toutefois regretté que la sentence soit clémente au regard des dommages que le coup d'État a infligés à la démocratie dans son pays.

Bien que l'opposition rejette la sentence comme étant politiquement motivée, le système judiciaire bolivien est déterminé à poursuivre les deux autres affaires contre l'ex-présidente de facto.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/290494-morales-qualifie-de-legere-la-condamnation-danez-au-vu-des-dommages-causes>



Radio Habana Cuba